

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 31 mars 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

**Délibération n° BC-2023-032**

Objet de la délibération : **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR ET DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA) POUR LA VALISSETTE MATERNITE "NAITRE ET GRANDIR EN PROVENCE VERTE"**

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 mars 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

**Absents ayant donné procuration :**

- BOURLIN Sébastien donne procuration à GUISIANO Jean-Martin, GIULIANO Jérémy donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain donne procuration à DEBRAY Romain.

**Absent** : VERAN Jean-Pierre.

**Secrétaire de Séance** : Chantal LASSOUTANIE

Monsieur Romain DEBRAY expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDERANT** que le projet Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte œuvre en faveur du développement des services d'accompagnement à la parentalité ;

**CONSIDERANT** que la « Valisette Maternité » a pour objectif d'apporter, le plus tôt possible, aux futurs parents, une information sur les modes d'accueil et les services d'accompagnement à la parentalité existant sur le territoire ;

**CONSIDERANT** que la « Valisette Maternité » distribuée aux futurs parents depuis le 16 février 2021 répond à l'objectif visé et que l'action est approuvée et reconnue par tous les partenaires institutionnels et associatifs ;

**CONSIDERANT** la volonté de la Communauté d'Agglomération de poursuivre la distribution des valisettes maternité auprès des futurs parents du territoire ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération peut solliciter des financements auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Var et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Provence Azur selon le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses prévisionnelles	Subvention sollicitée auprès de		Autofinancement
		la CAF du Var	la MSA Provence-Azur	
Valisette Maternité 2023	9 000 €	2 250 €	2 250 €	4 500 €

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var, et de la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur d'un montant de 2 250 € chacune, correspondant à 25 % des dépenses prévisionnelles relatives à « la Valisette Maternité » 2023, selon le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses prévisionnelles	Subvention sollicitée auprès de		Autofinancement
		la CAF du Var	la MSA Provence-Azur	
Valisette Maternité 2023	9 000 €	2 250 €	2 250 €	4 500 €

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 31 mars 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

